

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 octobre 2001
Français
Original: arabe

**Lettre datée du 1er octobre 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Koweït
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre du cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Premier Ministre par intérim et Ministre des affaires étrangères du Koweït, concernant les graves accusations et allégations fallacieuses avancées à l'encontre du Koweït par l'Iraq dans la lettre que vous a adressée le Ministre des affaires étrangères de ce pays le 19 septembre 2001 (S/2001/899, annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Mohammad A. **Abulhasan**



**Annexe à la lettre datée du 1er octobre 2001,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 19 septembre 2001, que vous a adressée le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq (S/2001/899, annexe), qui encore une fois avance de graves accusations et des allégations fallacieuses à l'égard du Koweït et met en question les résolutions du Conseil de sécurité. Je tiens à cet égard à appeler votre attention sur les éléments suivants :

1. Toute activité entreprise par l'État du Koweït dans le but d'exploiter et de mettre en valeur ses ressources naturelles dans tout endroit de son territoire et à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues relève de la souveraineté absolue et exclusive du Koweït. C'est aussi ce que fait l'Iraq quand il exerce sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire.

2. Selon l'Iraq, le Koweït serait en train d'épuiser les champs pétrolifères du côté koweïtien de la frontière entre les deux pays et ses activités provoqueraient la migration de pétrole iraquien vers les champs koweïtiens. À cet égard, la lettre iraquienne avance que le Koweït a quelques puits exploitant les gisements d'Al Ratqah et d'Al Abdali et que la production journalière de ces puits ne dépassait pas quelques milliers de barils avant 1990. En fait, cette lettre constitue une condamnation du Gouvernement iraquien, car elle revient à reconnaître explicitement le caractère erroné des allégations faites par le Ministre des affaires étrangères Tariq Aziz dans la lettre qu'il a adressée au Secrétaire général de la Ligue des États arabes le 17 juillet 1990, où il affirmait que le Koweït avait volé du pétrole iraquien à concurrence de 2,4 milliards de dollars des États-Unis. L'Iraq s'est servi de ces accusations et allégations fallacieuses comme justification et comme prétexte pour envahir l'État du Koweït le 2 août 1990.

3. L'Iraq prétend que les sanctions internationales l'empêchent d'exploiter les champs pétrolifères du côté iraquien de la frontière avec le Koweït et entravent les activités de développement de son industrie pétrolière. Cela ne concorde nullement avec la réalité, dans la mesure où l'Iraq mène de vastes activités dans le domaine pétrolier de son côté de la frontière, comme il est dit au paragraphe 10 du rapport périodique du Secrétaire général de l'ONU sur les activités de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK), distribué en mars 2001 (S/2001/287). En outre, cette allégation ne concorde pas avec la résolution 1293 (2000) du 31 mars 2000, par laquelle le Conseil, sur la recommandation du Secrétaire général, double (ce qui les porte à 600 millions de dollars) les valeurs autorisées pour le secteur pétrolier dans chacune des phases du programme « pétrole contre nourriture » afin de développer l'industrie pétrolière iraquienne. D'après les rapports hebdomadaires du Bureau chargé du Programme Iraq, des pièces de rechange et du matériel pour l'industrie pétrolière, d'une valeur de 900 millions de dollars, sont parvenus en Iraq depuis le début du programme humanitaire, et du matériel d'une valeur de 1,3 milliard de dollars est en chemin. Tout ceci malgré les tergiversations du Gouvernement iraquien qui a délibérément retardé la conclusion des contrats relatifs à l'achat des articles en question.

Les faits scientifiques et techniques, qui confirment tout le contraire, viennent réfuter l'allégation iraquienne selon laquelle il y aurait migration de pétrole des gisements irakiens du côté iraquien de la frontière vers les gisements koweïtiens du

côté koweïtien de la frontière. Avant 1990, l'Iraq s'est livré à une production intensive de pétrole sur une période de plus de 40 ans dans les champs d'Al Roumaïlah et d'Al Zoubair, à une époque où il n'était possible au Koweït de produire que très peu de pétrole. Cela a épuisé les réserves dans les réservoirs de pétrole, et cela a causé une migration de pétrole du côté koweïtien vers le côté iraquien.

Quant à l'accusation de l'Iraq selon laquelle le Koweït s'ingère dans ses affaires intérieures, je tiens à affirmer que la politique koweïtienne a toujours été fondée sur le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, alors que c'est l'Iraq qui a commis un crime d'invasion et d'agression sans précédent dans l'histoire arabe et qui a occupé l'État du Koweït en 1990. La politique iraquienne d'hostilité envers le Koweït et ses voisins et d'ingérence dans leurs affaires intérieures demeure en place, et cela crée un foyer de tension constante dans la région. Peut-être le point le plus marquant de cette politique est-il le fait que les autorités iraquiennes organisent des rassemblements d'Iraqiens le long de la frontière avec le Koweït, en affirmant qu'il s'agit de nationaux koweïtiens et que le Koweït refuse de les laisser rentrer dans le pays. Les autorités iraquiennes ont de même créé une organisation qu'ils ont appelée « Ligue koweïtienne de la vérité ». L'Iraq a donné comme instructions à des éléments de ses forces de sécurité de s'infiltrer au Koweït afin d'y mener des actes de terrorisme et d'espionnage.

En suivant avec persistance cette approche hostile, l'Iraq ne cherche qu'à se soustraire à ses obligations d'application des résolutions internationales pertinentes, et cela pose une menace à la sécurité et à la stabilité de la région. Cela étant, l'État du Koweït rejette dans les termes les plus énergiques ces accusations répétées de l'Iraq. Il vous demande, du fait de votre responsabilité en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales, d'exhorter l'Iraq à cesser de poursuivre cette approche, de renoncer aux pratiques d'agression et de provocation qui posent une grave menace à la sécurité et à la stabilité de l'État du Koweït, et d'appliquer toutes les résolutions internationales pertinentes.

Le Premier Ministre par intérim,
Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) Sabah Al-Ahmad Al-Jaber **Al-Sabah**